

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 30 novembre 2021, sous la référence VI/EM/032/2021, un prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de :

- Le document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2020, enregistré par l'AMMC le 29 juillet 2021 sous la référence EN/EM/014/2021 ;
- L'actualisation N°1 du document de référence enregistrée par l'AMMC en date du 26 novembre 2021, sous la référence EN/EM/030/2021;
- La note d'opération.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A (Révisable chaque 5 ans - cotée)	Tranche B (Révisable chaque 5 ans - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
Plafond de tranche	80 000 000 MAD	80 000 000 MAD	80 000 000 MAD	80 000 000 MAD
Taux d'intérêt facial	<u>Révisable chaque 5 ans</u> Pour les 5 premières années, le taux sera déterminé en référence au taux 5 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 2 décembre 2021, augmenté d'une prime risque.		<u>Révisable annuellement</u> Pour la première année, le taux sera déterminé en référence au taux plein 52 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor, telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 2 décembre 2021, augmenté d'une prime de risque.	
Prime de risque	Entre 260 et 270 pbs		Entre 250 et 260 pbs	
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière			
Maturité	Perpétuelle (avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans)			
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (révisables chaque 5 ans), puis aux tranches C et D (révisables annuellement)			
Négociabilité des titres	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)

La période de souscription s'étale du 08 au 15 décembre 2021 inclus.

Le montant total de l'opération sur les quatre tranches ne devra pas excéder la somme de MAD 80 000 000.

Un extrait du prospectus est disponible sur le site internet de l'émetteur : <https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-etmoi/communication-financiere/>.

Aussi, les résumés du prospectus en langues arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site internet de l'émetteur (<https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-etmoi/communication-financiere/>) et sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma).

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public au:
 - Siège social de CFG Bank : : Rue Ibnou Toufail 20100 - Casablanca;
 - Siège social de CFG Finance : 5-7, rue Ibnou Toufail - Casablanca.
- Disponible au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet ;
- Enfin, il est également disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) et sur le site internet de l'émetteur.

CP/EM/054/2021

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma